



SwissLife

Swiss Life Holding

Invitation et ordre du jour
Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Jeudi 8 mai 2008 à 14 h 30
(ouverture des portes à 13 h 30)
Hallenstadion, Zurich

Ordre du jour

1. Rapport de gestion 2007, rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe

Le conseil d'administration propose d'accepter le rapport de gestion 2007 (rapport annuel, états financiers consolidés et comptes annuels, rapport sur les rémunérations inclus).

2. Répartition du bénéfice résultant du bilan, réduction du capital-actions au moyen d'un remboursement de valeur nominale, modification des statuts

2.1 Répartition du bénéfice résultant du bilan

Le conseil d'administration propose de répartir le bénéfice disponible résultant du bilan 2007 de Swiss Life Holding qui s'élève à 338 047 818 francs suisses et comprend le:

report de l'exercice précédent	CHF 3 403 418
bénéfice de l'exercice 2007	CHF 334 644 400

de la façon suivante:

allocation à la réserve libre	CHF 335 000 000
report à nouveau	CHF 3 047 818

Explications: Le conseil d'administration propose d'effectuer un remboursement de valeur nominale de 17 francs par action, en lieu et place d'un dividende, pour l'exercice 2007. Le remboursement de valeur nominale n'est pas soumis à l'impôt fédéral anticipé suisse et n'est, en principe, pas imposable pour les personnes physiques domiciliées en Suisse, dans la mesure où les actions sont détenues au sein d'une fortune privée.

Suite au remboursement de valeur nominale, le conseil d'administration propose d'allouer en partie le bénéfice résultant du bilan à la réserve libre et de le reporter en partie à nouveau.

2.2 Réduction du capital-actions au moyen d'un remboursement de valeur nominale, modification des statuts

(en lieu et place d'un dividende pour l'exercice 2007)

Le conseil d'administration propose de prendre les décisions suivantes:

- le capital-actions ordinaire de la société sera réduit par abaissement de la valeur nominale de 17 francs par action nominative, laquelle passe ainsi de 34 à 17 francs suisses. Cette différence de 17 francs par action sera remboursée aux actionnaires. Le capital-actions concerné par cette réduction comprend les 34 960 439 actions émises à ce jour ainsi que les actions qui seront émises à partir du capital-actions conditionnel conformément au chiffre 4.9, al. 1 des statuts jusqu'à la date de réalisation de la réduction du capital-actions. 2 483 501 actions au maximum peuvent être émises à partir du

capital-actions conditionnel en raison des droits d'option et de conversion accordés. Le montant minimum de la réduction s'élève par conséquent à 594 327 463 francs, et le montant maximal de la réduction à 636 546 980 francs.

Conformément au rapport de révision de PricewaterhouseCoopers SA selon l'art. 732, al. 2 du Code suisse des obligations (CO), il est constaté que les prétentions des créanciers sont entièrement couvertes après la réduction du capital-actions mentionnée ci-dessus, même dans le cas où le montant maximal de la réduction serait engagé;

- b) une fois la réduction du capital-actions accomplie, le texte des chiffres 4.1 et 4.9, al. 1 des statuts sera remplacé par le texte ci-dessous (les modifications sont en italique):

Modification du chiffre 4.1 des statuts

«Le capital-actions s'élève à *cinq cents quatre-vingt-quatorze millions trois cent vingt-sept mille quatre cent soixante-trois francs suisses (594 327 463 CHF)*, divisé en 34 960 439 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 17 francs suisses chacune.»

Modification du chiffre 4.9, al. 1 des statuts

«Le capital-actions de la société est augmenté d'un montant maximal de 42 219 517 francs suisses par l'émission de 2 483 501 actions nominatives au maximum à libérer entièrement, d'une valeur nominale de 17 francs suisses chacune, pour permettre l'exercice de droits d'option et de conversion accordés par la société ou des sociétés membres du groupe dans le cadre de nouvelles obligations d'emprunts ou d'obligations semblables. Le droit d'émission est pris en charge par la société.»

- c) le conseil d'administration est chargé d'exécuter les décisions de l'assemblée générale, notamment d'en aviser les créanciers en publiant ces décisions trois fois dans la Feuille officielle suisse du commerce, conformément à l'art. 733 CO et au chiffre 16 des statuts, ainsi que de faire inscrire au registre du commerce la réduction du capital-actions, une fois celle-ci réalisée.

Explications: *Les distributions peuvent être effectuées sous forme de dividende ou sous forme de remboursement de valeur nominale. Comme susmentionné, le conseil d'administration propose pour l'exercice 2007 un versement sous forme de remboursement de valeur nominale, la valeur nominale de l'action nominative passant de 34 francs actuellement à 17 francs, soit une réduction de 17 francs. Cette distribution n'est pas soumise au prélèvement fédéral de l'impôt anticipé de 35%. En outre, le remboursement de valeur nominale pour les personnes physiques domiciliées en Suisse et qui détiennent leurs actions dans le cadre d'une fortune privée, n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu au niveau fédéral ni, en général, au niveau des cantons. Les sociétés suisses de capitaux peuvent prétendre à la réduction pour participations, dans la mesure où la valeur vénale des actions s'élève au moins à 2 millions de francs.*

Si la proposition relative au remboursement de valeur nominale est acceptée lors de l'assemblée générale et que la réduction du capital-actions est inscrite au registre du commerce, le montant de la réduction de 17 francs par action pourra être versé selon toute vraisemblance à la fin juillet 2008 aux actionnaires qui détiendront des actions de Swiss Life Holding la veille du versement.

Suite à la réduction de la valeur nominale de l'action de 34 à 17 francs, le capital émis et le capital conditionnel figurant aux chiffres 4.1 et 4.9, al. 1 des statuts seront réduits en conséquence au moment de l'inscription de la réduction du capital au registre du commerce.

3. Décharge aux membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres pour l'exercice 2007.

4. Plan de rachat d'actions

Le conseil d'administration propose de prendre les décisions suivantes:

Dans le cadre d'un plan de rachat d'actions, le conseil d'administration est habilité à racheter des actions Swiss Life Holding pour un montant total de 2,5 milliards de francs suisses au maximum en vue de leur destruction définitive par réduction de capital. Le rachat des actions sera effectué à la bourse SWX Europe Ltd via une deuxième ligne de négoce et sur une période de 18 mois au maximum. La valeur effective du rachat est fonction des liquidités disponibles de la société et de l'offre sur la deuxième ligne de négoce. Ces actions seront définitivement détruites et n'entrent pas dans la limite des 10% pour les propres actions au sens de l'art. 659 CO.

Lors des assemblées générales de 2009 et 2010, le conseil d'administration demandera les réductions de capital nécessaires en fonction des rachats effectifs.

Explications: *Il s'agit ici d'une décision de principe concernant le plan de rachat d'actions sur une période de 18 mois au maximum. Toutes les actions rachetées dans le cadre du plan de rachat sont destinées à être détruites définitivement et n'entrent donc pas dans la limite des 10% pour les actions propres au sens de l'art. 659 CO.*

Dans le cadre des rachats effectifs, les modifications nécessaires des statuts concernant la réduction du capital-actions seront soumises aux actionnaires lors des assemblées générales ordinaires de 2009 et 2010 (sur présentation du rapport de révision, conformément à l'art. 732, al. 2 CO).

5. Révision des statuts

5.1 Modification du chiffre 1 des statuts (raison sociale)

Le conseil d'administration demande la modification du chiffre 1 des statuts comme suit (modifications indiquées en italique):

«1. Raison sociale, forme juridique

Une société anonyme au sens des articles 620 et suivants du Code des obligations existe sous la raison sociale Swiss Life Holding AG (*Swiss Life Holding SA, Swiss Life Holding Ltd*), désignée ci-après par "la société".»

Explications: *La modification de l'art. 950 du Code suisse des obligations (CO) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 précise que la raison sociale des sociétés anonymes doit impérativement comporter la mention «SA». Il s'agit d'une adaptation nécessaire du point de vue légal.*

5.2 Modification du chiffre 8.2, al. 1 des statuts (vote par délégation à l'assemblée générale)

Le conseil d'administration demande la modification du chiffre 8.2, al. 1 des statuts comme suit (modification indiquée en italique et biffée):

«Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'assemblée générale que par son représentant légal ou, au moyen d'une procuration écrite, par un autre actionnaire disposant du droit de vote, par un membre des organes de la société, par le représentant indépendant ou par un représentant dépositaire; ~~les personnes mariées peuvent également se faire représenter par leur conjoint.~~»

Explications: *Lors de l'assemblée générale d'une société anonyme, le pouvoir de voter et de se faire représenter est dévolu aux actionnaires. Le pouvoir de représentation dérogeant à ce principe pour les conjoints qui ne détiennent pas d'actions est abrogé par la suppression de la formule concernée à la fin du premier paragraphe du chiffre 8.2 des statuts. En revanche, les conjoints détenteurs d'actions peuvent continuer de représenter leur partenaire au sens du chiffre 8.2 des statuts.*

6. Elections au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration demande de procéder à l'élection des personnes suivantes pour un mandat de trois ans:

6.1 réélection de **Gerold Bühler**

6.2 réélection de **Paul Embrechts**

6.3 réélection de **Franziska Tschudi**

6.4 élection de **Rolf Dörig**

(Voir les versions courtes des curriculum vitae en annexe.)

7. Election de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe

Le conseil d'administration propose d'élire la société PricewaterhouseCoopers SA en tant qu'organe de révision et réviseur des comptes de groupe pour l'exercice 2008.

Rapport de gestion, rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe

Le rapport de gestion 2007 – qui comprend le rapport annuel, les états financiers consolidés et les comptes annuels – ainsi que les rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe sont disponibles au siège social de la société à partir du 18 avril 2008. Les actionnaires inscrits au registre des actions reçoivent un bon de commande du rapport de gestion avec la présente invitation à l'assemblée générale. Chaque actionnaire peut demander que ces documents lui soient envoyés.

Cartes d'admission à l'assemblée générale

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote recevront la présente invitation avec la liste des points à l'ordre du jour. Ils peuvent commander leurs cartes d'admission en renvoyant le formulaire de commande et de procuration joint à la présente invitation au plus tard le 2 mai 2008 (date de réception du courrier) à l'adresse suivante: Swiss Life Holding, Shareholder Services, Case postale, 8022 Zurich. Les actionnaires ayant vendu leurs actions avant l'assemblée générale n'ont plus le droit de vote. S'il a été procédé à une vente totale ou partielle des actions indiquées sur la carte d'admission délivrée, celle-ci doit être renvoyée à la société ou rectifiée au guichet des actionnaires au plus tard avant l'assemblée générale.

Les cartes d'admission commandées seront envoyées par courrier en temps voulu.

Représentation à l'assemblée générale

Conformément au chiffre 8.2 des statuts, un actionnaire ne peut, lors de l'assemblée générale, faire exercer le droit de vote associé à ses actions que par l'intermédiaire de son représentant légal ou au moyen d'une procuration écrite donnée à un autre actionnaire de la société ayant le droit de vote, à son conjoint ou à un représentant dépositaire.

Tout actionnaire a en outre la possibilité de faire représenter ses actions par un représentant des organes de Swiss Life Holding ou par un représentant indépendant (Maître Andreas Zürcher, avocat, Löwenstrasse 61, 8001 Zurich), avec pouvoir de substitution.

En l'absence d'instructions explicites contraires, ces représentants exercent le droit de vote dans le sens des propositions du conseil d'administration. Le représentant des organes de Swiss Life Holding ne représente que les actionnaires souhaitant approuver les propositions du conseil d'administration. Les procurations comportant des instructions différentes sont transmises au représentant indépendant.

Pour donner procuration, il convient de remplir la rubrique relative à la procuration et à la représentation figurant sur le formulaire de commande et de procuration ou sur la carte d'admission, et d'y indiquer éventuelles instructions. Les procurations faites sur le formulaire de commande de procuration doivent être retournées au plus

tard le 2 mai 2008 (date de réception du courrier) à Swiss Life Holding, Shareholder Services, Case postale, 8022 Zurich. Les procurations établies au moyen de la carte d'admission (fournie avec le matériel de vote) doivent être transmises au mandataire concerné d'ici le jour de l'assemblée générale. Les procurations données au représentant indépendant peuvent être remises à ce dernier directement ou par l'intermédiaire de la société.

Les représentants dépositaires sont priés de communiquer à Swiss Life Holding le nombre d'actions qu'ils représentent le plus tôt possible, au plus tard le 7 mai 2008, à 12 h. Les instituts assujettis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels peuvent être désignés comme représentants dépositaires.

Les œuvres de prévoyance des fondations collectives et communes de Swiss Life ne sont pas autorisées à participer à l'assemblée générale; elles ont toutefois la possibilité d'exercer leur droit de vote par écrit, à l'attention du conseil de fondation concerné.

Trajet

Les actionnaires sont priés d'emprunter les moyens de transport public: train jusqu'à Zurich gare centrale ou Zurich-Oerlikon et tram n° 11 en direction d'«Auzelg», jusqu'à l'arrêt «Messe/Hallenstadion». Avec votre carte d'admission, vous recevrez gratuitement un ticket valable pour l'ensemble des transports en commun de la zone 10 (ville de Zurich) afin de pouvoir vous rendre facilement à l'assemblée générale, le jour dit.

Généralités

Pour toute question relative à l'assemblée générale, veuillez vous adresser à Shareholder Services:

Tél.: 043 284 61 10

Fax: 043 284 61 66

E-mail: shareholder.services@swisslife.ch

Zurich, le 2 avril 2008

Swiss Life Holding

Pour le conseil d'administration

Le président: Bruno Gehrig

Bref curriculum vitae de Gerold Bühler



Né en 1948, nationalité suisse
Membre du conseil d'administration depuis 2000
Vice-président du conseil d'administration depuis 2003
Président du comité des placements et risques

Formation

1972 Licence en sciences économiques de l'université de Zurich
(lic. oec. publ.)

Activité professionnelle

1973 – 1990 Siège social de l'Union de Banques Suisses, membre de la direction
secteur finances; membre de la direction de la société de fonds appar-
tenant à la banque
1991 – 2000 Membre du directoire (Finances) de Georg Fischer SA
Depuis 2000 Conseiller économique indépendant

Autres mandats

- economiesuisse, Zurich, président
- Banque Sal. Oppenheim jr. & Cie (Suisse) SA, Zurich, membre du conseil d'administration
- Cellere AG, Saint-Gall, membre du conseil d'administration
- Georg Fischer SA, Schaffhouse, membre du conseil d'administration
- Züblin Immobilien Holding AG, Zurich, membre du conseil d'administration

Carrière politique

1982 – 1991 Membre du Grand Conseil du canton de Schaffhouse
1991 – 2007 Conseiller national

Bref curriculum vitae de Paul Embrechts



Né en 1953, nationalité belge
Membre du conseil d'administration depuis 2003
Membre du comité d'audit

Formation

1975 Licence en mathématiques, université d'Anvers (Belgique)
1979 Doctorat en mathématiques, université catholique de Leuven (Belgique)

Activité professionnelle

1975 – 1983 Assistant de recherche à l'université catholique de Leuven (Belgique)
1983 – 1985 Maître de conférences en statistiques, Imperial College, université de
Londres
1985 – 1989 Maître de conférences à l'université de Limbourg (Belgique)
Depuis 1989 Professeur de mathématiques à l'EPF de Zurich (ETH Zürich)

Autre mandat

- Julius Baer Holding SA, Zurich, membre du conseil d'administration (jusqu'au 15 avril 2008)

Bref curriculum vitae de Franziska Tschudi



Née en 1959, nationalité suisse
Membre du conseil d'administration depuis 2003
Membre du comité des placements et risques

Formation

1978 – 1984 Etudes de droit (Université de Berne), diplôme avec brevet d'avocate
1985 – 1986 Etudes de droit américain (Université de Georgetown, Washington D.C., Etats-Unis), obtention du LL.M. (Master of Common Laws)
1987 Obtention du diplôme d'avocate des Etats de New York et du Connecticut, Etats-Unis
1991 – 1993 Diplôme postgrade en management/Executive MBA HSG, Saint-Gall

Activité professionnelle

1981 – 1983 Stages à Berne (activités judiciaires et d'avocate)
1984 – 1985 Assistante en droit des médias, Institut de droit public et administratif, Université de Berne
1984 – 1992 Avocate dans les domaines du droit économique et du droit des médias à Zurich, Washington D.C. et Genève
1992 – 1995 Secrétaire générale de la Société Industrielle Suisse (SIG)
1995 – 2001 WICOR Holding AG («Groupe Weidmann»), Rapperswil, membre de la direction
– Responsable du développement d'entreprise (à partir de 1995)
– Responsable Business Area Electrical Technology, région Asie/Pacifique (à partir de 1998)
Depuis 2001 Chief Executive Officer et déléguée du conseil d'administration de WICOR Holding AG

Autres mandats

- Lakers Sport AG, Rapperswil, vice-présidente du conseil d'administration
- BIOMED AG, Dübendorf, membre du conseil d'administration
- Chambre de commerce américano-suisse, membre du bureau
- Chambre de commerce Allemagne-Suisse, membre du bureau
- Chambre du commerce et de l'industrie Saint-Gall–Appenzell, vice-présidente

Bref curriculum vitae de Rolf Dörig



Né en 1957, nationalité suisse

Formation

1978 – 1984 Etudes de droit à l'université de Zurich (docteur en droit)
1985 Obtention du brevet d'avocat du canton de Zurich

Activité professionnelle

1986 – 1999 Fonctions de responsable au Credit Suisse dans divers secteurs commerciaux et régions. Est ensuite nommé chef d'état-major et responsable de la communication du Credit Suisse Group
2000 – 2002 Membre du directoire du groupe, responsable de la clientèle suisse Entreprises et Particuliers et à partir du printemps 2002 Chairman Suisse du Credit Suisse Group
Depuis nov. 2002 Président du directoire du groupe Swiss Life

Autres mandats

- Association Suisse d'Assurances (ASA), membre du comité (jusqu'en juin 2008)
- economiesuisse, Zurich, membre du comité
- Adecco S.A., vice-président du conseil d'administration
- Kaba Holding SA, Rümlang, vice-président du conseil d'administration
- Danzer AG, Baar, président du conseil d'administration
- Chambre de commerce zurichoise, membre du bureau
- Grasshopper-Club Zurich, président du comité central



SwissLife

Swiss Life
Shareholder Services
General-Guisan-Quai 40
Case postale, 8022 Zurich
Téléphone 043 284 61 10
Fax 043 284 61 66